

Séance du 25 avril 2019

L'an 2019, le 25 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Mmes Nicole Marchand – Danièle Chartrain – Christelle Copleutre – Evelyne Freulon - MM. Gérard Thomas - Philippe Chevalier - Jean-Bernard Pigéard

Excusés : M. Olivier Champain - Mme Fabienne Blin

Absents : MM. Thomas Blot - Albert Gilbert – Daniel Marty - Nicolas Poilpray - Hubert Rouyer

A été nommée secrétaire de séance : Mme Nicole Marchand

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil municipal :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil municipal : Restauration et sécurisation de la statue Sainte-Marguerite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

RESTAURATION ET SÉCURISATION DE LA STATUE SAINTE-MARGUERITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la statue Sainte-Marguerite est en cours de restauration. L'étude de polychromie a mis en évidence la nécessité d'effectuer un dégagement partiel complémentaire au niveau du visage, des mains, des cheveux et du dragon.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le devis complémentaire de Madame Laëtitia Guillemain pour un montant de 799,00 € HT, soit 958,80 € TTC pour acceptation et propose de faire des demandes de subvention à la DRAC et au Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de Madame Laëtitia Guillemain pour un montant de 799,00 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander des subventions à la DRAC et au Conseil départemental,
- **Retient** le plan de financement suivant :

Subvention DRAC 30 % :	239,70 €
Subvention Conseil Départemental 20 % :	159,80 €
Commune :	399,50 €

TOTAL HT 799,00 €

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer le devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

ACQUISITION D'UN TAILLE-HAIE ET D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE ÉLECTRIQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé, au budget primitif 2019, de faire l'acquisition, pour le service technique :

- d'une débroussailleuse avec, notamment, une lame City cut qui est une lame à double sens qui évite les projections,
- d'un taille-haie électrique avec un lamier de 63 cm,
- d'une batterie électrique dont l'autonomie varie en fonction des accessoires utilisés.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le devis de la société Equip'Jardin pour un montant total de 3 730,32 € TTC :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Batterie Pellenc avec harnais	1 341,00 €	1 609,20 €
Débroussailleuse avec Tap cut et City cut	1 092,60 €	1 311,12 €
Taille haies avec lamier 63 cm	675,00 €	810,00 €
TOTAL	3 108,60 €	3 730,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de la société Equip'Jardin pour un montant de 3 730,32 € TTC,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer le devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé, au budget primitif 2019, de programmer les travaux de voirie suivants :

- Route de la Sauvagère : réfection ponctuelle au PATA (Point A Temps Automatique),
- Route de Cherreau : Réfection ponctuelle au PATA et enduit d'usure bi-couche de la limite de la commune (côté Cherreau) au lieu-dit « Le Bec d'Oiseau »,
- Route du Theil : Réfection ponctuelle au PATA,
- Route de la Tuilerie : Réfection ponctuelle au PATA.

Le montant de ces travaux a été estimé, par l'ATESART, à 14 000,00 € HT, soit 16 800,00 € TTC.

Une demande restreinte de devis auprès de cinq entreprises a été réalisée sur le portail Sarthe Marchés Publics. Les entreprises ont remis leurs offres le 15 avril 2019 à 17h00 :

Désignation	EUROVIA	TRIFAUT	BEZARD	PIGEON TP Centre IDF	COLAS Centre Ouest
Route de la Sauvagère	Non répondu	Non répondu	Non répondu	1 469,91 €	1 455,00 €
Route de Cherreau				7 939,94 €	9 960,00 €
Route du Theil				1 959,88 €	1 940,00 €
Route de la Tuilerie				2 939,82 €	2 910,00 €
Total HT				14 309,55 €	16 265,00 €
Total TTC				17 171,46 €	19 518,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retient** le devis de la société Pigeon TP Centre Ile de France pour un montant de 17 171,46 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

REEMPLACEMENT D'UN BATTANT DE CLOCHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé, au budget primitif 2019, de remplacer le battant de la cloche « Sonnerie d'Angelus » à l'église d'Avezé. En effet, le battant abîme la cloche : il est donc nécessaire de le remplacer.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le devis de la société Bodet Campanaire pour un montant de 1 356,00 € HT, soit 1 627,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de la société Bodet Campanaire pour un montant de 1 627,20 € TTC,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer le devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1- Adoption du règlement du service public d'assainissement collectif

Vu l'importance de disposer d'un règlement pour le service de l'Assainissement Collectif et ce afin de définir les conditions de réalisation des ouvrages de raccordement au réseau d'assainissement et les relations entre la collectivité et l'abonné du service,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le projet de règlement d'assainissement collectif qui leur a été remis lors de la convocation à cette séance.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que les notaires lors d'une vente d'un bien immobilier demandent une attestation pour savoir si l'immeuble est bien raccordé au réseau. Le contrôle consiste à vérifier que toutes les installations de la maison soient bien raccordées au réseau d'assainissement collectif. Pour ce faire, on utilise des colorants de deux couleurs différentes.

Mme Marchand demande pourquoi c'est la commune qui doit faire les contrôles. Monsieur le Maire lui répond que le réseau d'assainissement appartenant à la commune, c'est donc à la commune de faire les contrôles.

Mme Copleutre demande qui va faire les contrôles. Monsieur le Maire explique que les contrôles sont faits en présence d'un agent technique, d'un représentant de la commune (le Maire ou un adjoint) et du propriétaire. A l'issue du contrôle, une attestation de conformité sera fournie au propriétaire. En cas de non-conformité, le propriétaire aura l'obligation d'effectuer les travaux dans un délai maximum d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **Approuve** le règlement du service public d'Assainissement Collectif, annexé à la présente délibération, lequel **prendra effet le 1^{er} août 2019**.

2- Tarif des contrôles de raccordement à l'assainissement collectif

Vu le règlement de l'assainissement collectif adopté précédemment,

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de ses missions, le service technique est amené à réaliser différents types de contrôles d'installations d'assainissement collectif des eaux usées et pluviales :

- Contrôle préalable à la mutation d'un bien immobilier à titre onéreux ou par partage, donation ou licitation,
- Contrôle effectué à la demande d'un tiers en dehors d'une procédure de mutation d'un bien,
- Contrôle effectué à l'occasion de campagnes de contrôles périodiques organisées par la commune,
- Contrôle lors de la mise en service d'un nouveau branchement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur les tarifs à appliquer pour les 3 premiers types de contrôle ci-dessus (le dernier n'étant pas facturé), compte tenu de l'achat des produits spécifiques et du temps passé par les agents communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **Décide** d'appliquer, à compter du 1^{er} août 2019, les tarifs suivants pour les 3 premiers types de contrôle mentionnés ci-dessus :

- Visite de contrôle : 72,73 € HT, soit 80,00 € TTC
- Contre-visite en cas de non-conformité : 18,18 € HT, soit 20,00 € TTC

DIVERS

Chemin communal n° 31

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a pour projet de dévier le chemin rural n° 31 afin de pouvoir recouvrer le libre accès à ce chemin allant du lieu-dit « Le Boulay » au lieu-dit « La Ponjardière ». En effet, le chemin passant entre deux champs, le locataire avait enlevé les clôtures en laissant toutefois la possibilité aux personnes de passer par le chemin communal. Or, le nouveau locataire a mis un cadenas à chaque barrière ce qui empêche le libre accès au chemin communal.

Afin de trouver une solution qui convienne à toutes les parties, Monsieur le Maire a proposé au propriétaire d'acheter le chemin communal qui sépare les deux champs et de vendre à la commune, en contrepartie, un chemin de contournement de ses parcelles de prairies. Le locataire de la parcelle est chargée d'estimer le montant des clôtures pour la déviation du chemin communal.

Travaux rue de Jault

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société Dessin Conseil et Coordination, dans le cadre de sa mission de maître d'œuvre pour les travaux rue de Jault, a demandé à ce que les réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales soient inspectés avant les travaux.

Des demandes de devis vont être faites.

Travaux de géoréférencement de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de géoréférencement de l'éclairage public se terminent. Une personne a repéré les profondeurs puis un géomètre va passer pour les répertorier sur un plan. Le géoréférencement sera ensuite répertorié sur l'application SIRAP.

Travaux de sécurisation et d'accessibilité de l'école publique Georges Charpak

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de l'école publique sont en cours.

La rampe d'accès entre la cour et le préau ainsi que les clôtures sont terminées.

Le portail côté mairie n'est pas aux bonnes dimensions. La commune est en attente du nouveau portail.

Dès réception, les travaux d'électricité pour la mise en place des visiophones pourront être effectués.

Travaux salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que des réparations sur le moteur de l'aérateur du système d'extraction d'air sont en cours. Quand le réparateur a voulu le mettre en marche, il s'est aperçu qu'un câble d'alimentation était défectueux.

Logement 10 rue du Prieuré

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, suite au départ du locataire, le logement situé au 10 rue du Prieuré a été repeint intégralement. Le nouveau locataire entrera le 1^{er} mai 2019.

Il reste encore un logement, avec 1 chambre, vacant au 5 cour du Maréchal.

Transfert du débit de tabac du Café de l'Union

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Clair exploitant le débit de tabac situé au 8 rue du Prieuré a demandé le déplacement de son débit de tabac à l'Auberge du Cheval Blanc.

Organisation du vin d'honneur de la commémoration du 8 mai

Le Conseil municipal décide de s'occuper de l'organisation du vin d'honneur du 8 mai. Danièle Chartrain et Nicole Marchand se chargent de l'organisation. Le vin d'honneur aura lieu dans la grande salle.

Repas des aînés du 11 novembre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, l'an passé, peu de personnes ont dansé lors du repas des aînés. Vu le tarif de l'orchestre et des charges associées, Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal pour savoir quelle animation pourrait être proposée : orchestre, spectacle de chants, musique sur clé USB ou autre animation ?

Le Conseil municipal propose de poser la question aux membres de l'association Générations mouvement et d'en discuter lors d'une prochaine séance.

Election européenne du 26 mai 2019

Monsieur le Maire demande aux conseillers non-inscrits de bien vouloir tenir le bureau de vote à l'occasion de l'élection européenne qui aura lieu le dimanche 26 mai 2019.

Afin de compléter le bureau de vote, un mail sera envoyé aux conseillers non-inscrits. Puis, le tableau définitif sera transmis à l'ensemble des conseillers.

La séance est levée à 22 heures.